



## **PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 04 février 2021 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Le Poët-Laval**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 33**

**Nombre de procurations : 5**

### **Étaient présents :**

**Mesdames :** I. COINTAULT ; C. MOULIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS;  
N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** D. ARNAUD; M-A. BARBE ; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; M. BELLE ; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE ; F. STEINE ; P. BERRARD; M. ROUSSET; Y. MAGNIN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE ; J-F. POISSON; S. TERROT; A. JEUNE.

### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. BUSSAT Christian)  
M. DELPAL Bernard (pouvoir à Mme COINTAULT Isabelle)  
M. REYNAUD Philippe (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)  
Mme VIGNON Paulette (pouvoir à M. EBERHARD Marc)  
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)

### **Était absente et excusée**

Mme MIANI Magali

## **1 - Ouverture de la séance**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et rappelle au public qu'un couvre-feu est en vigueur à partir de 18h00 et laisse la parole à Y. MAGNIN maire de Le Poët-Laval.

Yves MAGNIN, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et est heureux de les accueillir. Il rappelle que Le Poët Laval bénéficie du label « Un des plus beaux villages de France », à ce jour 5 villages en Drôme dont Mirmande, La Garde-Adhémar, Montbrun-Les-Bains et dernièrement Grignan. La commune compte environ 1000 habitants, 100 enfants sont scolarisés, et compte plusieurs entreprises. Les projets à venir : isolation complète de l'école, rénovation des calades du vieux village et de certains remparts.

La Présidente, F. SIMIAN procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

## **2 – Présentation du Schéma Cohérence Territorial (SCoT)**

F. SIMIAN présente M. Julien CORNILLET maire de Montélimar, Président de Montélimar-Agglomération et Président du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies ; Mathilde ROLANDEAU directrice du SCoT.

J. CORNILLET explique que c'était une promesse de venir dans chacun des EPCI pour présenter cet outil de planification stratégique intercommunal qu'est le SCoT. Il explique que le SCoT sera le résultat de la réflexion autour de problématiques essentielles pour notre territoire en concertation avec communes. Pour exemple, il mentionne un des enjeux du SCOT : la gestion des déchets, où la CCDB a su anticiper avec la redevance incitative, contrairement à l'agglomération de Montélimar.

Pour cela durant les 5 prochaines années des études vont être menées (255 000€) pour caractériser les territoires, où se situent ceux-ci sur les domaines d'emplois, d'activités, la biodiversité, l'aménagement du territoire, l'environnement..., déterminer quels caps les territoires souhaitent

prendre pour leurs avenir ? Des thématiques identifiées comme la santé, l'emploi, l'habitat, l'environnement sont essentielles, créer le mieux vivre comment construire un bassin cohérent à fin d'améliorer notre cadre de vie demain sur 20 ans.  
Une vidéo est projetée à l'assemblée.

J. CORNILLET précise le SCoT aura un impact sur les choix quotidiens que les EPCI auront à prendre. A ce jour, au sein du syndicat mixte, une seule personne est en charge de l'élaboration de ce document : Mathilde ROLANDEAU, aussi le syndicat va procéder à un recrutement. Pour la création de ce document une vue d'ensemble est nécessaire pour un développement harmonieux du territoire, sans léser les communes de leurs activités économiques et/ou touristiques et/ou agricoles. Cette mise en place va demander du temps et du travail d'où l'importance que les membres siégeant aux commissions soient présents lors des réunions pour exprimer les convictions des EPCI, qu'elles représentent.

Il rappelle que le syndicat mixte est composé de 65 membres, pour la CCDB 3 membres : F. SIMIAN, G. MORÉNAS-MORIN et M-A. BARBE et d'un bureau de 12 membres dont F. SIMIAN 4<sup>ème</sup> VP.

J. CORNILLET présente M. Guy JANUEL nouveau DGS de l'agglomération de Montélimar.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

Arrivées de C. MOULIN et M-A. BARBE à 18h05.

M. LIOTARD demande quelles mesures/axes seront mis en place pour que l'arrière-pays soit le plus vivant et le plus attractif possible face aux grandes agglomérations ?

J. CORNILLET parle d'un premier point commun : la mobilité sur l'ensemble du territoire avec la question du réseau de bus ou encore du déploiement de Rézo Pouce par exemple.

1<sup>ère</sup> étude à engager : les services à la population, que tout le monde soit desservi de la même façon. Pour le développement harmonieux une réflexion équitable sera établie entre les EPCI, exemple si une surface agricole est libérée pour un aménagement économique dans une des 8 EPCI, elle devra être récupéré dans un autre EPCI, d'où l'importance de constituer ensemble ce SCoT et échanger sur les besoins. Autre point commun le centre hospitalier de Montélimar qui est le groupement hospitalier des Portes de Provence, sur un territoire quasi identique à notre SCoT. Il est important en parallèle de garder des points de santé de jour : hôpital de jour, cabinets médicaux pour diminuer cette distance de 20km entre les hôpitaux.

P. BERRARD approuve le principe d'un développement équitable du territoire. Aujourd'hui, il est demandé aux communes du zéro artificialisation avec ouverture de terrains et en même temps les services de l'état refusent les demandes d'ouvertures à l'urbanisation. Pour les petites communes ça se joue à 2, 3 habitations pour que certaines classes de l'école restent ouvertes. Il faudra effectivement une cohérence à l'échelle du territoire en pensant à l'arrière-pays.

P. BERRARD demande s'il serait possible qu'à chaque conseil communautaire un point soit effectué sur les réunions du SCoT pour connaître son avancement ?

F. SIMIAN approuve pour un point régulier des commissions par les 3 membres représentants la CCDB.

J. CORNILLET propose que les comptes rendus des commissions soient adressés à l'EPCI pour transmissions aux conseillers. Pour répondre à la compensation de terrain, le SCoT sera un outil utile car il sera là pour montrer la cohérence du développement urbain. Dans 6 ans si le SCOT est approuvé, il ne sera plus nécessaire de demander des ouvertures de zones, le SCoT fera foi, d'où l'importance de bien anticiper de bien travailler sur les orientations futures.

P. MOSSAZ remarque qu'un développement harmonieux et diversifié est nécessaire il est indispensable de faire connaître les « jeunes pousses économiques » de notre territoire par le biais d'une communication qui sera à créer sur le périmètre de 244 000 hab.

J. CORNILLET affirme qu'il faut du multi activités sur le territoire, si que de la logistique le ratio m<sup>2</sup> terrain / nbre emplois-salaires est très mauvais surtout par des activités robotisées. Il faut penser à demain, voir les formations, nous sommes déjà en commun avec la mission locale. Il est aussi indispensable d'obtenir des centres proposant des formations au-delà du Bac+1 pour l'égalité de formation des jeunes sur notre territoire. L'anticipation est primordiale, pour l'installation de nouvelles entreprises, il faut l'achat de terrain pour créer des ZAC pour les accueillir et celles-ci créerons de l'emploi. La fibre devient nécessaire et doit être développée rapidement c'est un outil indispensable pour travailler.

M-A BARBE rappelle que les grandes villes ont adhérees à Orange, cela a porté préjudice aux petites communes qui avaient choisi ADN.

J. CORNILLET souligne que les travaux ont commencé chez ADN et pas chez Orange. La différenciation des petites et grandes villes n'existe plus vraiment.

E. BOUVIER demande quelle sera la stratégie touristique dans le SCoT ?

J. CORNILLET félicite la CCDB de posséder des sentiers de randonnées car sur l'agglomération aucun sentier n'existe. La stratégie est simple, que les touristes viennent sur notre territoire et restent une semaine minimum, en circulant sur celui-ci. A propos d'un nouveau label, plusieurs subsistent déjà, essayons plutôt de coordonner les offices de tourisme du territoire.

P. BERRARD souligne l'importance de passer par un dialogue direct, plutôt que par voie de presse et donne l'exemple du tourisme du déchet (dépôt des déchets chez les voisins) et le système de traitement des déchets.

J. CORNILLET fait part de sa rencontre ce jour avec le Président du SYPP, A. GALLU, celui-ci lui faisait part à savoir si la ville de Bollène devait adhérer ou pas au SYPP. Il explique qu'il est plutôt favorable pour deux raisons, ils font partie du SCoT et les périmètres seront ainsi identiques aux niveaux du SCoT et du SYPP. Et puis la ville participera aussi à cet investissement du nouveau centre de traitement à Malataverne (45 M d'€ d'investissement). De plus, la taxe pour tous les usagers du SCoT aura tendance à augmenter, conséquence de la hausse de la TGAP. Il faudra réfléchir ensemble pour éviter des dépôts en périphérie du SCoT. De plus, d'ici fin 2023 les biodéchets ne devront plus être présents dans les sacs poubelles, avec un changement de comportements à adopter. C'est un travail à élaborer ensemble avec des dialogues mutuels.

J. CORNILLET souligne aussi que dès qu'il a été élu, il a été le premier à venir à Dieulefit. A créé un poste de membre suppléant pour que la CCDB soit représentée au CA du centre hospitalier de MTL. Etant Président du Groupe Hospitalier il a créé 4 postes supplémentaires au conseil de surveillance pour que Nyons, Le Tricastin, Bourg-Saint-Andéol et Dieulefit y soient. Pour une cohérence territoriale.

J. CORNILLET remercie F. SIMIAN pour cette invitation.

### **3 - Approbation du procès-verbal du 17.12.2020**

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 17.12.2020.

Le procès-verbal du 17 décembre est approuvé à la majorité (1 abstention : M-A. BARBE) des conseillers communautaires présents.

### **4 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».**

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat", rappelle que le PLH a été approuvé en 2018 pour 6 ans et que chaque année une validation du bilan de l'année précédente doit être prise par délibération.

Elle laisse la parole à R. FOCHI chargé de mission pour exposer ce bilan 2020.

R. FOCHI présente un diaporama et précise que l'année prochaine un bilan plus détaillé sera effectué : le bilan à mi-parcours.

# LE PLH – FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE LOCALE SUR LE LOGEMENT

Juillet 2018 - Juillet 2024  
17 actions opérationnelles définies et à suivre



## ANIMATION DU PARC PRIVÉE (ACTION N°4)

**Espace info Energie (CEDER) –** Conseils techniques et aides financières lors de travaux de rénovation

298 Contacts en 2019  
309 Contacts en 2020 (crise sanitaire)

Remplacé en 2021 par le Service Public de la Performance Énergétique de la Rénovation (SPPEH)

**SOLIHA** - animateur du Programme d'Intérêt Général (PIG):

- Aider à l'amélioration des logements de personne en situation de perte de mobilité (handicap, âge) ;
- Aider à l'amélioration énergétique des logements pour les personnes à faibles ressources ;
- Réhabiliter les logements locatifs privés très dégradés

Il rappelle que la CCDB accompagne le parc privé :

- pour la rénovation thermique avec l'espace info énergie (310 contacts en 2020 chiffre donné par le CEDER) ;
- SOLIHA, association à destination d'un public modeste ou de perte de mobilité inscrit dans Programme d'Intérêt Général (PIG) actif sur le territoire depuis 2015. En 2020, 71 contacts, 32 visites de logements, 24 dossiers déposés malgré la COVID pour 525 000€ de travaux réalisés et 312 000€ de subventions accordées aux particuliers.

Depuis 2015, le PIG a concerné principalement des travaux de rénovation énergétique avec 94 projets, 45 pour l'adaptation du logement et 5 projets mixtes. Cela représente plus de 3 M d'€ de travaux réalisés sur ces 6 dernières années.

En 2020 une réflexion a été menée sur les logements saisonniers dans les 2 communes classées touristiques : Bourdeaux et Dieulefit.

R. FOCHI explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) a été mis en place à l'échelle des 5 EPCI drômoises du SCoT, pour un partage administratif et financier par le biais de Montélimar agglomération. Une convention sera à prendre prochainement pour ce partenariat. Pour animer ce service le CEDER reste l'opérateur privilégié. SOLIHA, reste un opérateur indépendant du SPPEH et continuera à accompagner les administrés.

Il rappelle que le PLH permet de créer un groupe de travail sur des actions de communications spécifiques autour de la vieillesse, les handicaps, ou encore l'accès aux logements pour les plus précaires. En 2020 il a été décidé de se regrouper avec la MSA, dans le cadre de la « Charte des aînés » conduite sur le territoire pour animer des groupes de travail en commun car nous avons les mêmes objectifs.

J. GLAYSE demande si un conseiller du CEDER pourra se rendre sur place pour estimer les travaux dans le cadre du SPPEH ?

R. FOCHI répond par l'affirmative et ajoute qu'un travail de communication entre les 5 EPCI est en cours pour la distribution de flyers/affiches dans les mairies.

### **Délibération n°01/2021 : Approbation du bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes Dieulefit - Bourdeaux pour l'année 2020.**

G. MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission « Défi climat – Habita », indique que conformément aux articles L 302-3, R 302-12 et R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation : « L'établissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. ».

Elle rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, a été adopté pour une période de 6 ans par délibération n°52/2018 en date du 5 juillet et que ce programme repose sur 5 grandes orientations :

- Mettre en œuvre le scénario de développement démographique permettant de conforter les centralités du territoire
- Favoriser les parcours résidentiels par une production de logements adaptée à la demande du territoire
- S'appuyer sur les atouts du parc existant pour répondre aux besoins futurs en logements
- Prendre en compte les besoins spécifiques
- Animer et accompagner pour mieux maîtriser

Ces 5 grandes orientations se déclinent en 17 actions qui font l'objet d'un suivi et d'un rapport présenté lors du conseil communautaire.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **APPROUVE le bilan 2020 du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux,**
- **AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.**

## **5 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine ».**

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", informe que la chargée de mission M. GALLO a pris depuis la fin de l'année ses fonctions complètes dans les domaines qui lui ont été attribués et qu'une commission se déroulera le 5 février à Le Poët-Laval à 14h00. Il informe que la Maison de la Céramique étant un ERP, elle est fermée au public, par contre la formation de céramistes, elle continue.

## **6 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».**

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique qu'actuellement service est très occupé suite à l'envoi de la facture à blanc : échanges de mails, accueil physique/téléphone perte de badges. Ce sont plus de 900 demandes de modifications de forfaits qui ont été faites, c'est plus que prévu d'où un retard sur le traitement de celles-ci mais qui sera résorbé prochainement.

Il rappelle qu'en matière de communication sur la facture à blanc, le choix a été fait d'effectuer une information simple sans parler des parts fixe et variable. Mais aujourd'hui beaucoup font l'amalgame du montant de la RI sur le seul nombre de dépôt de sacs, par exemple 135€ pour 23 sacs = 5€ le sac et que plus le forfait est cher et au moins le sac est cher. Mais ce n'est pas exact car les forfaits couvrent l'ensemble des services de gestion des déchets : collecte des emballages, du verre, papier, cartons, textiles et bien sûr les ordures ménagères et les déchèteries.

Il indique que les tambours réservés aux professionnels avec des sacs de 80l sont accessibles dès à présent qu'aux professionnels.

Autre question récurrente de la part des ménages, la comptabilisation des passages au tambour. Il explique que la vérification des ouvertures est effectuée régulièrement par les agents du service et qu'il est quasi impossible que les comptabilisations soient multipliées car le système est conçu de telle manière qu'une ouverture complète du tambour et une fermeture en buté sont nécessaires pour une comptabilisation et pas autrement.

P. BERRARD Informe qu'un groupe de travail sur les biodéchets a été créé. Au niveau du SYPP deux dossiers sont en cours :

- le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés à élaborer (il indique qu'il est le VP en charge de ce dossier au sein du SYPP).
- une réflexion (sur les compétences actuelles et à venir du SYPP, les 7 EPCI devront effectuer des choix sur le rôle du SYPP dans la chaîne qui va du début de l'existence du déchet jusqu'à sa fin.

Sur ce dernier point, F. SIMIAN ajoute que si la majorité des EPCI votent pour telles ou telles compétences et que la CCDB est en désaccord, elle sera obligée de se soumettre.

P. BERRARD rappelle que la CCDB ne fait pas le poids dans la population totale du SYPP. Il faudra donc œuvrer en amont avec des convictions politiques basées sur des arguments de réflexion et comme J. CORNILLET l'a souligné nous avons une avance sur notre territoire dans la gestion des déchets, ce qui permet de justifier nos projets et nos choix.

P. MOSSAZ souligne le manquement de communication claire et concis auprès des usagers sur la Redevance Incitative et souligne les problèmes rencontrés par des usagers à faible revenu et pour qui la RI est un budget, il serait bien qu'en dessous d'un certain revenu la CCDB amoindrisse le montant.

P. BERRARD confirme qu'une communication simple sera effective en précisant que cette redevance regroupe l'ensemble des services de gestion des déchets. Sur le deuxième point il informe que réglementairement, une redevance est totalement indépendante des revenus et ne peut donc pas être liée aux ressources du foyer. La seule solution est de trouver des aides sociales, auprès des CCAS des communes.

P. BENOIT souligne que la migration des déchets vers les collectivités limitrophes est aussi mal perçue par les usagers de notre territoire qui trient. Il serait bien de se rapprocher et communiquer avec l'agglo de Montélimar pour enrayer ce problème. Autre point il semble que ce problème de fiabilité de comptabilisation du système contact éco badge sur les bornes existe bien, un usager lui en a fait part.

P. BERRARD répond qu'ils ont effectué sur Montjoux, Vesc, Teyssières, Roche Saint - Secret - Béconne et Dieulefit des tests d'ouvertures des tambours. Peut-être qu'un ou 2 tambours dysfonctionnent sur les 55 du territoire, une erreur peut exister, il y a eu 197 000 ouvertures en 2020. Une petite vidéo de quelques minutes visualisant la manipulation des tambours (explicatif de la prise en compte des passages) sera établie. Effectivement une communication élargie avec l'agglo sera à établir, un des axes du plan local de prévention c'est que tous les EPCI étudient/passent en RI pour 2026.

S. GALDEMAS regrette que le social n'est toujours pas une prérogative de la CCDB et que malheureusement c'est aux communes d'aider des usagers qui ne pourront pas payer la RI. Il faudra réfléchir au niveau de la CCDB à une façon de régler ce problème. Autre remarque les propriétaires de gîtes et/ou de chambre d'hôtes ont dû mal à demander plusieurs éco-badges pour l'activité située à un endroit et domiciliation par ailleurs.

P. BERRARD souligne que depuis 2020 il est possible pour un propriétaire (résidence principale ou secondaire) possédant gîte ou chambre d'hôte de choisir soit un forfait RI qui englobe son domicile et son activité (utilisation du même compte) soit de créer un abonnement supplémentaire avec le choix du forfait pour le gîte. Pour rappel dans les 2 cas, il est possible d'effectuer une demande de badges supplémentaires (15€/éco badge).

F. SIMIAN rappelle qu'effectivement la CCDB n'a pas la compétence sociale mais pourquoi ne pas créer un CCIAS c'est une possibilité.

P. BERRARD rajoute que les élus de la mandature précédente après un sondage avaient choisi la redevance incitative pour encourager les usagers vers un tri et une transparence sur leur production de déchets pour être au plus juste.

F. SIMIAN rappelle que si le choix c'était porté sur la TEOM avec une indexation sur la taxe sur le foncier bâti (non soumise aux revenus du ménage), l'usager aurait eu peu de visibilité sur le montant du service car noyée dans l'impôt.

## 6.1 - Modification des statuts du Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

### **Délibération n°02/2021 : Modification des statuts du Syndicat des Portes de Provence (SYPP).**

M. Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission « Gestion des Déchets », rappelle qu'en dehors des modifications statutaires opérées dans une optique de développement du territoire du Syndicat des Portes de Provence et la dissolution du SITOM Montélimar – Le Teil, aucune modification statutaire n'a eu lieu sur les missions du Syndicat des Portes de Provence depuis sa création en 2004.

Constat est fait que depuis 2004, le SYPP a élargi ses missions auprès des EPCI adhérentes et à développer ses projets de réduction et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation de ces actions corrélées au développement du territoire impose aujourd'hui une redéfinition des statuts tant au niveau technique qu'au niveau financier.

En effet, la gestion budgétaire du Syndicat doit être en corrélation avec les modes de gestion des services actuels et futurs dans le cadre des deux délégations de service public (centre de tri et centre de valorisation).

La modification statutaire porte sur les éléments suivants :

- Intégration de la prévention et de la réduction des déchets dans les actions du SYPP ;
- Possibilité de lancer des études de valorisation et traitement des déchets intégrant une analyse de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Réalisation de groupements de commande pour les marchés de collecte et de valorisation des déchets ;
- Redéfinition des contours de la compétence du SYPP en transport, valorisation et traitement ;
- Redéfinition des participations, des restitutions financières auprès des EPCI et des modalités de gestion budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-358-0002 du 24 décembre 2019 portant modification des statuts du SYPP,

Vu le projet des statuts du SYPP annexé à la présente délibération,

Considérant que le fonctionnement et le développement des projets du SYPP nécessitent une mise à jour des statuts de celui-ci,

Après avoir entendu l'exposé précédant.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE la modification statutaire induite par le développement du territoire, des actions et des projets du Syndicat des Portes de Provence,**
- **AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.**

## 6.2 - Adoption du règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

P. BERRARD souligne que cette modification de règlement (révision faite avec la commission et certains élus) concerne uniquement les particuliers. En 2021 il faudra revoir la partie concernant les professionnels suite à la 2<sup>ème</sup> année blanche pour eux. Les modifications apportées sont donc la suppression de la RI pour les gîtes comme redevable, les locataires assujettis comme redevables, la proratisation au jour avec le nouveau logiciel.

### **Délibération n°03/2021 : Adoption du règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Annule et remplace la délibération n°97/2017 du 7 décembre.**

Philippe BERRARD, Vice-Président en charge de la commission "Gestion des déchets" explique qu'afin de simplifier l'application de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et apporter l'ensemble des informations aux usagers quant à l'application de cette Redevance Incitative, la commission gestion des déchets propose la mise à jour du règlement de facturation.

Il donne lecture aux membres du conseil communautaire du projet de règlement et demande au Conseil communautaire de se prononcer sur ce projet de règlement.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (1 abstention : F. MUCKE).**

- **ADOpte le règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères;**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou son.s.a représentant.e à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## **7 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».**

F. SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Enfance - Jeunesse", explique qu'avec la crise sanitaire les différentes structures maintiennent les activités comme elles peuvent. Sur la première semaine des vacances d'hiver les 3 structures sont complètes, moins d'effectif sur la deuxième semaine. Pour ces vacances la Ferme Saint- Pol et l'ALSH de Bourdeaux proposent des thèmes autour des couleurs, des fêtes traditionnelles et costumes. Pour les adolescents, thèmes autour de la création de cosmétique, de sacs, de jeux. Un stage photo est proposé avec le partenariat d'un photographe professionnel du territoire pour découvrir les différentes facettes de ce métier. Le séjour à la neige a été annulé à cause de la COVID mais le service a réussi à organiser 3 sorties à la journée.

## **8 - Le point sur la Commission « Développement - Économique ».**

F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique ». Il indique que la commission a statué sur les nombreuses candidatures reçues pour l'attribution d'un local au Quai suite au départ du garagiste dont l'activité s'est développée et qui avait besoin d'un local plus grand. La CCDB a contribué à ce développement, c'est une réussite.

Pour l'occupation du local, a été sélectionné un groupement d'artisans et de menuisiers.

Concernant le Signalétique d'Information Local (SIL) les maires ont reçu un dossier pour la mise en place de ce projet, pour une réponse courant mars.

La commission a aussi statué sur 3 dossiers d'entreprises pour une aide à leurs investissements (décision du bureau présenté en fin de séance).

La commission a travaillé sur les nouveaux critères d'attribution de ces aides aux entreprises en tenant compte du projet Défi climat. Il est proposé de passer le pourcentage de 15% à 25% lorsque ces investissements seront liés aux économies d'énergies, réduction des déchets etc.

Par ailleurs dans la commission il a été décidé de créer des groupes de travail par thématiques pour établir au mieux une feuille de route pour les prochaines années. Actuellement 1 groupe étudie les projets à court terme et le deuxième sur les projections économiques du territoire en lien avec les autres commissions.

P. MOSSAZ informe qu'il a écrit à A. VALOIS dans le cadre du SIL pour demander à intégrer sur les panneaux d'entreprise un QR code. Pour ceux qui ne savent pas, c'est un petit carré qui permet avec un smartphone d'avoir toutes les informations.

M.EBERHARD répond que ce sujet peut être discuté.

E. BOUVIER souligne que certaines entreprises ne rentrent pas dans le cadre réglementaire, à vérifier la faisabilité.

M-A. BARBE évoque la demande de vente d'un terrain à la zone de Boulagne pour implanter un commerce bio d'environ 250m<sup>2</sup> de vente et 150 m<sup>2</sup> de stock pour un total de 400m<sup>2</sup> de bâti et la réponse de non-recevoir du propriétaire de Utile, pour laquelle il n'a pas été concerté en tant que maire. Dans la réglementation de notre PLU sont indiqués 150 m<sup>2</sup> pour les commerces. Je t'avais rencontré par la suite où j'avais indiqué que nous étions prêts à modifier notre PLU, d'ailleurs la révision est en cours. Entre temps, pour ce même terrain un autre commerçant de la Bégude souhaite s'installer pour l'activité d'un garage qui lui aussi certainement dépassera le seuil de 150 m<sup>2</sup> autorisés. Je suis étonné car nous aurions pu nous rencontrer en mairie comme je t'en avais fait part lors de notre rencontre sur le terrain.

M. EBERHARD souligne qu'effectivement ces 2 demandes posent un problème de choix de conformité et de justesse. A l'époque nous ne savions pas qu'une révision de PLU était en cours, nous avons

comme support, la vocation de la zone qualifiée en zone artisanale (effectuée par l'ancienne mandature), celle-ci sera peut-être à redéfinir. La commission par la suite en avait débattue et avait réussi à statuer. Concernant la prise en compte du nouveau PLU qui n'est pas encore acté il est délicat de vendre un terrain avec les éventuelles modifications qui seront ou pas actées par l'Etat, pour un terrain de 3000 m<sup>2</sup> à 42€ du m<sup>2</sup>. En l'état, le projet du commerce bio ne peut pas être mené à bien. Et puis pour la demande du garagiste, à ce jour nous n'avons pas reçu son dossier mais son activité reste de l'artisanat.

F. SIMIAN intervient en proposant une rencontre avec M-A. BARBE pour approfondir ensemble de l'avancement de cette zone artisanale.

M. EBERHARD ajoute que le contact avec l'exploitant d'Utile continue pour trouver d'autres options.

### **Délibération n°04/2021 : Avenant à la convention « Fonds Région Unie » avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (Del 30/2020 du 11/06/20).**

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » explique que dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, la Région a mis en place un fonds de soutien auquel la CCDB participe (délibération n°30/2020 du 11 juin), pour soutenir l'activité économique et aider à la reprise des entreprises du territoire.

Le fonds « Région Unie » voté en région lors de la Commission Permanente du 29 mai évolue et élargit les possibilités de financement aux entreprises.

Pour prendre en considération l'impact de la reprise de la pandémie, les parties décident d'adapter le Fonds Région Unie de la façon suivante :

- Prolongation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exemption COVID) ;
- Modification des critères d'éligibilité de l'aide n°2 « Avances remboursables » :
  - montant maximum de l'avance de 30 K€ (versus 20 K€ à ce jour) ;
  - ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés (vs 9 salariés à ce jour) ;
  - ouverture du dispositif aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M€, sans plafond de chiffre d'affaires.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE l'avenant à la convention ;**

- **AUTORISE la Présidente à signer l'avenant à la convention d'abondement avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, ou tout document utile à cette décision.**

## **9 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».**

F.SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace ». Il indique que depuis le dernier conseil communautaire, la commission s'est réunie 2 fois. Une première fois pour un point d'étape sur le dossier : abattage mobile, conduit par Agribiodrôme et un groupe d'éleveurs. La solution retenue est d'abattre dans l'exploitation et de porter la carcasse dans un centre. Mais avant l'accomplissement de ce projet, 3 étapes sont encore à franchir. Première étape, validation par les services vétérinaires de la DDPP. Si validée deuxième étape création de la feuille de route de l'investissement par les exploitants et la CCDB. Si validée troisième étape comment élaborer ce projet avec les restrictions actuelles.

Il a été aussi abordé le thème de l'installation / transmission d'une exploitation. On compte environ 200 exploitants sur le territoire, avec une grande déficience à trouver des repreneurs pourtant des postes sont à pourvoir une centaine (éleveurs/agriculteurs).

A la deuxième commission, nous avons échangé sur l'alimentation (circuits - courts, l'approvisionnement des cantines, des restaurations collectives, les produits bio). L'idée est de travailler sur un projet agricole territorial (PAT), 4 PAT dans la Drôme avec lesquels nous serons amenés à nous rapprocher pour mettre en place le projet. Par ailleurs, une réunion d'information est en cours de montage sur la prédation sur notre territoire. Elle aura lieu le 25 février, à 17h à la salle des fêtes de Bourdeaux, avec entre autres les services de l'état, l'ADEM26, la Chambre de l'agriculture. Avec les restrictions, cette réunion est destinée aux conseillers municipaux.

F. SIMIAN souligne qu'il avait été décidé que 2 ou 3 conseillers par communes pouvaient participer tout en s'inscrivant au préalable (faciliter l'organisation), si pas de report.

A. JEUNE souligne qu'il y aura la présence de la Sous-Préfète de Die, coordinatrice de la prédation dans la Drôme et qui a donné l'accord pour réaliser cette réunion.

Ch. BUSSAT souhaiterait apporter une remarque sur l'abattoir mobile, peut-être qu'une vigilance sera à porter sur une des étapes de ce projet : le choix du lieu. Puisque notre territoire est spécialisé entre autre dans l'élevage et il serait opportun que ce lieu soit sur notre territoire.

M-A BARBE rappelle qu'il avait demandé, lors du mandat précédent, que les éleveurs s'engagent sur un tonnage précis car les coûts/cotisations seront différents pour chacun d'eux.

## **10 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».**

F. SIMIAN donne la parole à Y. MAGNIN, Vice-président, en charge de la Commission « Culture - Solidarités ». Il informe que le service culture a reçu 25 dossiers complets de demandes de subventions par les associations culturelles et qu'ils seront étudiés à la prochaine commission.

Dans le cadre de la CTEAC et en raison de la crise sanitaire, les projets prévus sont régulièrement revus et adaptés avec le collectif FAUN(es).

Concernant le pôle Solidarités, la « Charte des aînés » avec la MSA est en cours et continue à avancer : mise en place de la remise à niveau des permis de conduire. Un service par téléphone « lit ma vie » a été mis en place pour les personnes âgées, lecture de contes, nouvelles... réalisé par des bénévoles. Au sein de la commission un groupe a été créé pour suivre ce projet sur la totalité du territoire.

## **11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».**

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». , Il annonce que la première commission se réunira le 17 février.

Concernant la mutualisation des contrôles réglementaires des parties électriques sur l'ensemble des ERP et ERT communaux, à ce jour 8 communes ont répondu. Si d'autres sont intéressées renvoyer rapidement les tableaux. Avec ce nombre de communes, cela permettra d'obtenir des prestations avantageuses.

T. DIDIER évoque la délibération à prendre ce soir en rappelant que le bâtiment l'ancien collège appartient à la commune de Dieulefit et à la CCDB. Les travaux concernent une rénovation et la mise en accessibilité du bâtiment avec l'installation d'un ascenseur (dans cette estimation il n'est pas inclus la prise en charge d'une partie de son coût par la commune).

Pour le financement de ce projet, il rappelle qu'un dossier avait été déposé en 2020 mais l'Etat ne l'a pas retenu et nous encourage aujourd'hui à le représenter. Ce dossier de DETR-DSIL est à monter avant le 26 février. Il souligne que cette 1<sup>ère</sup> demande de financement devra être suivie d'autres pour atténuer cet investissement.

P. BENOIT demande jusqu'à quel taux peut-on espérer financer le projet ?

F. SIMIAN lui indique jusqu'à un maximum de 80%. M-A. BARBE souligne que ce taux maximum ne sera jamais atteint car le Département ne participera pas à ce financement en raison de la vente pour 1 € symbolique des locaux.

S. GALDEMAS réagi sur la rénovation de l'ancien collège en ajoutant que si le Département a décidé de construire un nouveau collège c'est qu'il était beaucoup trop coûteux de le transformer en ERP. Le montant prévisionnel est exorbitant, coût de 1 920€ le m<sup>2</sup>. Ce qui est d'autant plus gênant à la réflexion c'est l'échéance du délai de demande de subventions. Il n'accepte pas ce projet en l'état.

F. SIMIAN souligne que le CAEM est présent dans les locaux depuis plusieurs années et que nous sommes responsables par rapport à la population présente, qui sont des jeunes en termes d'accessibilité et de sécurité au public.

M-A BARBE précise que rien n'empêche de demander cette subvention et d'avancer sur ce projet. En parallèle, la commission travaux-bâtiments doit réétudier le dossier.

F. SIMIAN rappelle que ces travaux avaient été évoqués dans la mandature précédente, que ce dossier avait été mis en statu quo en attendant la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

Ch. BUSSAT rajoute que le conseil municipal a voté dernièrement aussi une demande de subvention pour ce bâtiment, Il précise que le CAEM c'est 400 élèves, c'est de notre responsabilité de soutenir cette structure. Il a proposé un dialogue bienveillant entre la CCDB et la commune, pour un échange de surface qui semble plus adapté pour le CAEM. Et il s'est engagé au nom de la commune pour partager les frais de l'ascenseur, puisque ce bâtiment est propriété de la commune de Dieulefit et de la CCDB.

P. BERRARD évoque les chiffres de la construction du collège : 4000 m<sup>2</sup> pour 12M€ soit 3000€/m<sup>2</sup>. La construction neuve ou rénovée coûte chère.

### **Délibération n°05/2021 : Aménagement et rénovation thermique de l'école de musique intercommunale – Demande de subvention DETR-DSIL 2021.**

Thierry DIDIER, Vice-président en charge de la commission « Travaux – Bâtiments », rappelle que la CCDB s'est engagée dans l'aménagement de l'école de musique intercommunale localisée dans l'ancien collège, bâtiment du XIX<sup>ème</sup> siècle.  
L'école de Musique actuelle offre 440 m<sup>2</sup>. Elle accueille 375 élèves.

Il explique que l'école s'organise sur 3 niveaux (RDC, R+1, R+2) pour un total d'environ 440 m<sup>2</sup>. Le projet comporte :

- Une extension permettant de créer un espace ascenseur et de circulations au centre du bâtiment pour desservir les différents usages.
- Les menuiseries bois sont remplacées afin de gagner en performance énergétique.
- Les espaces repris pour s'adapter aux fonctionnalités du programme et permettre une isolation intérieure des murs extérieurs.
- L'acoustique sera travaillée dans certains espaces.

Thierry DIDIER, présente le montant des dépenses prévisionnelles et le plan de financement :

#### Dépenses d'investissement

- Gros œuvre et lots courants	609 529 €
- Electricité	60 000 €
- Plomberie	17 820 €
- Ventilation	70 048 €
- Chauffage	87 703 €
TOTAL	845 100 € HT

#### Plan de financement

- Etat 30% plafonné	150 000 €
- CCDB	695 100 €
TOTAL	845 100 € HT

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (2 contres : S. GALDEMAS, P. MOSSAZ, 2 abstentions : P. BENOIT, N. PELIN) :**

- **VALIDE** le montant de l'opération ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat dans le cadre la Région dans le cadre de la DETR-DSIL 2021, l'octroi d'une subvention d'un montant de 150 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

## **12 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».**

F. SIMIAN donne la parole à I. COINTAULT au nom de B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information – Communication » absent.

Elle indique que le projet de rénovation du site Internet est en cours et qu'un questionnaire a été envoyé aux élus, agents pour connaître les attentes de ce site. La commission a multiplié les contacts auprès des prestataires dans ce domaine.

Autre point : à la Bégude de Mazenc elle indique qu'elle a mis en place une application à télécharger sur ordinateurs, portables, tablettes : panneau pocket. C'est une application permettant rapidement

de signaler à la population toutes informations à l'instant t sur la commune : coupures d'eau, électricité, ... Question est posée de savoir si la CCDB serait intéressée pour mettre en place ce service. Si oui, 2 solutions :

- soit cette appli uniquement pour la CCDB avec un abonnement de 500€ par an,
- soit l'appli est pour l'ensemble des 21 communes avec un abonnement de 2795€ par an.

I. COINTAULT annonce qu'une mise en situation sera établie prochainement pour évaluer la faisabilité.

F. SIMIAN explique qu'elle a mis en place sur la commune d'Eyzahut une information à la population par mail après avoir distribué un questionnaire aux habitants.

D. ARNAUD évoque que le site Internet et une appli de type panneau pocket doivent être alimentés quotidiennement, qui effectuera ces tâches dans ce projet ?

I. COINTAULT répond que cette application serait alimentée par les élus.

## **13 - Gestion du Personnel :**

F. SIMIAN signale qu'aucun point n'est à traiter.

## **14 - Décisions de la Présidente**

**Décision 26-2020** : Versement d'une participation à l'Initiative Portes de Provence (IPP).

La Présidente **DÉCIDE** de verser une participation à la plateforme locale : Initiative Portes de Provence d'un montant de contribution pour l'année 2020 de 9 500 €.

**Décision 27-2020** : Signature d'un contrat avec l'agence d'architecture MMA Atelier accueil.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la structure multi accueil " Les Dieul'filous" à Dieulefit ; après consultation auprès de trois architectes qui ont remis une offre :

- BATA	8900 €HT
- Arch'Eco	offre déclinée
- Agence d'Architecture MMA Atelier accueil	6 900 €HT

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat avec l'Agence d'Architecture MMA Atelier accueil pour une rémunération forfaitaire d'un montant de 6 900 € HT.

## **15 - Délibération du Bureau**

**Délibération du bureau 01-2021** : Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions.

- La terrasse du Jabron : M LEGER (Dieulefit) :

Objet de la demande : Achat de matériel et aménagements d'une pizzeria (ancienne Barigoule).

Les dépenses informatique et matériaux sont écartés car inéligibles.

Montant des investissements éligibles : 57 821 €, plafonné à 25000 €.

Aides demandée à la CCDB (15%) : 3 750 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- C L'arbre : Louis CAVET (Le Poët Laval)

Objet de la demande : Achat de matériel spécifique à l'égavage et entretien espace vert.

L'imprimante est écartée des dépenses éligibles.

Montant des investissements éligibles : 24 115,97 €

Aides demandée à la CCDB (15%) : 3 617,40 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- Au Fondue Caquelon : Christine BOURQUARD (Dieulefit)

Objet de la demande : Achat de matériel et aménagements de la fromagerie.

Montant des investissements éligibles : 17 165 €

Aides demandée à la CCDB (15%) : 2 575 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

## **16 – Questions et informations diverses**

F. SIMIAN avait demandé à toutes les communes un nom de contact élu pour la société Orange, elle n'a pas réussi à avoir tous les noms de ces contacts.

Un Comité des maires aura lieu le 11 février à Roche Saint-Secret-Béconne en présence de M. J. QUINQUETON percepteur.

La Présidente, F. SIMIAN évoque les dates des prochains conseils communautaires :

Jeudi 25 mars pour les comptes administratifs et jeudi 15 avril pour les budgets primitifs.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée.

**Le Conseil est clos à 20h20**